



POST TELEGRAS LVI

Département de l'intérieur et de l'agriculture

N° 363 à rappeler

Commune de CARTIGNY

TRAVAUX PUBLICS			
Reçu 25 AVR. 1975			
P		111	
1		2	
11.		3	/
12.		4	
d		5	/

Copie de la délibération du Conseil municipal prise en séance du 16 avril 1975

Transmis pour préavis aux départements :

Travaux publics
Cadastre / commission de nomenclature

Classification des routes / Dénomination d'artère

8 MAI 1975

Le délai référendaire expire le
Certifié conforme à l'original et transmis ce jour,

24 AVR 1975

Genève, le

Le secrétaire général du département de l'intérieur :

CV26867 + Arie la Toile RL 73
 CV4065 + Houilly RL 72
 CV54780 + Lacornues RL 83

A faire à AEE faire
 moulin de la Ratte et
 autres
 Réo. de Cartigny
 Ruffettes / Vallées.
 (Lacornues)

CLASSIFICATION DES ROUTES

Le Conseil municipal, vu la lettre de Monsieur Jacques VERNET, conseiller d'Etat chargé du département des travaux publics, du 24 mars 1975,

vu les articles 4 et 5, al. 1 de la loi sur les routes, du 28 avril 1967, 27 litt. j) de la loi sur l'administration des communes, du 3 juillet 1954;

ARRETE :

Le tableau des voies publiques d'intérêt cantonal (projet no 5 - février 1975), ainsi que la carte des voies publiques d'intérêt cantonal (édition février 1975) qui l'accompagne, présentés par le département des travaux publics, sont approuvés, sans modification, en ce qui concerne la commune de Cartigny.

CV54780

Il propose en outre la dénomination route de Vallière pour la RC 83 (tronçon de route sur la commune de Cartigny.)

f. ceu.
Moulin de la Rate,

Moulin de la Rate